

Termes de référence pour la réalisation d'une étude de l'empreinte sectorielle sur la Biodiversité au Cameroun

Intitulé de la mission	Analyse des moteurs sectoriels de la perte de biodiversité et pré-identification des secteurs économiques clés impactant la biodiversité au Cameroun
Projet	BIODEV2030 - Facilitation d'engagements pour la biodiversité, Cameroun
Lieu d'affectation	Yaoundé, Cameroun
Durée de la mission	60 homme-jours répartis sur trois mois
Date de début de la mission	Le plus tôt possible

I. NOTE CONCEPTUELLE

DEFINITION

Le concept de biodiversité a été consacré lors de la Conférence de Rio en 1992 avec l'adoption de la Convention pour la diversité biologique (CBD), au sein de laquelle la biodiversité est définie en son article 2 comme « *La pluralité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* ».

La biodiversité dans toutes ses formes est considérée comme un capital naturel qui assure le maintien et le bien-être des sociétés humaines et ses différents systèmes d'organisation sociale. La conservation de la biodiversité est par conséquent d'intérêt général étant donné qu'une éventuelle perte de la biodiversité aura comme conséquence la diminution de la capacité des écosystèmes à réaliser leurs fonctions écologiques, et donc la diminution des services écosystémiques fournis à la société. L'utilisation accrue des écosystèmes et ressources naturelles nous permet de bénéficier d'une plus grande quantité de nourriture, de logements plus confortables, de meilleures conditions d'hygiène et de salubrité, de soins médicaux plus performants. Cette utilisation accrue est toutefois synonyme de dégradation de l'environnement.

L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

En 1992, au Sommet de la Terre de Rio, les dirigeants de la planète se sont collectivement engagés à préserver les ressources biologiques de la Terre en décrétant la Convention sur la diversité biologique (CBD). Depuis, la plupart des politiques n'ont pas su protéger la nature ; le monde entier, sauf quelques rares exemples positifs, assiste à une continue et considérable perte de sa biodiversité. (Normander, 2012). En effet, en 2005, les Nations Unies ont publié l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (MEA), un rapport réunissant les travaux de 1 360 scientifiques de 95 pays. L'objectif était d'évaluer l'état des écosystèmes et les conséquences de leurs dégradations sur le bien-être humain. La conclusion des scientifiques est alarmante : sur les 24 services écologiques analysés, 15 ont été dégradés par l'activité humaine durant les cinquante dernières années. C'est le cas de la qualité de l'air et de l'eau, de l'accès aux médecines traditionnelles et aux stocks de poissons sauvages, de la pollinisation ou encore de l'érosion des sols, de la régulation du climat régional et des valeurs esthétiques des milieux naturels.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), montre clairement les tendances alarmantes de la perte de biodiversité, en mesurant sept catégories de risque d'extinction. Ce sont quasiment un cinquième des quelques 35 000 espèces de vertébrés qui sont classées « en danger », la proportion allant de 13% pour les oiseaux à 41% pour les amphibiens. Entre 1980 et 2008, 52 espèces en moyenne sont passées chaque année dans la catégorie suivante, les rapprochant de l'extinction (Normander, 2012).

En 2020, L'indice Planète vivante du WWF, qui suit l'évolution de 21 000 populations de mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et les amphibiens dans le monde, donne les mêmes tendances : une diminution globale de 68% des populations entre 1970 et 2016 (toutes espèces confondues). L'empreinte écologique, qui souligne l'étendue et le type de pression que l'Homme exerce sur la planète, nous enseigne que la demande de l'humanité en ressources vivantes de la planète dépasse la capacité de régénération de la planète d'environ 50%.

Un million d'espèces animales et végétales (sur un total estimé de huit) pourraient disparaître de la Terre dans les prochaines décennies si aucune mesure n'est prise pour freiner cette tendance. Ce chiffre est le premier enseignement d'un rapport produit en 2019 par la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Ces deux cents dernières années, le rythme de disparition des espèces est estimé entre 10 et 100 fois supérieur au rythme naturel d'extinction. Un rythme qui pourrait être de 100 à 1 000 fois supérieur en 2050. Un consensus est donc progressivement né au sein de la communauté scientifique pour parler d'une 6ème crise d'extinction de la biodiversité du fait des activités humaines (Kolbert, 2014 ; Leakey et al., 1995 ; Barnosky et al., 2011 ; Wit et al., 2003) afin de qualifier cette perte et les risques qui l'accompagnent.

Récemment enfin, l'émergence de la COVID-19 a mis en évidence le fait que lorsque nous détruisons la biodiversité, nous détruisons le système qui soutient la vie humaine. Plus un écosystème est riche en biodiversité, plus il est difficile pour un agent pathogène de se propager rapidement ou de dominer. La perte de biodiversité offre la possibilité aux agents pathogènes de passer des animaux aux humains.

LES CAUSES IDENTIFIEES DE L'EROSION DE LA BIODIVERSITE

La biodiversité est indispensable au fonctionnement sur le long terme des activités économiques. La majorité des secteurs économiques utilise et donc dépend, directement ou indirectement, des ressources naturelles et des services écosystémiques. Du fait de cette relation de dépendance, l'érosion actuelle de la biodiversité représente une menace pour le développement économique et la stabilité de nos sociétés. En 2009, Pavan Sukhdev, dans un rapport réalisé pour la Commission européenne, a estimé qu'entre 2000 et 2050 le coût de l'inaction serait équivalent à 50 milliards d'euros, chaque année et uniquement pour les écosystèmes terrestres. Des coûts qui risquent d'augmenter progressivement. Pour le WWF, La façon dont nous produisons et consommons la nourriture et l'énergie, et le mépris flagrant de l'environnement qui est ancré dans notre modèle économique actuel, a poussé le monde naturel à ses limites. COVID-19 est une manifestation claire de la rupture de notre relation avec la nature, et met en évidence l'interconnexion profonde entre la santé des personnes et de la planète (Living Planet Report, 2020).

Le WWF dans son Living Planet Report 2020 a également révélé que les principaux moteurs du déclin de la biodiversité demeuraient la surexploitation et l'agriculture. En effet, depuis la révolution industrielle, les activités humaines ont de plus en plus augmenté la destruction et la dégradation des forêts, des prairies, des zones humides et autres des écosystèmes importants, menaçant le bien-être de l'homme. Soixante-quinze pour cent de la surface terrestre libre de glace a déjà été considérablement altérée, la plupart des océans sont pollués et plus de 85% de la superficie des zones humides a été perdue. Le plus important facteur direct de perte de biodiversité dans les zones terrestres au cours des dernières décennies a été le changement d'utilisation des terres principalement la conversion d'habitats indigènes vierges en habitats agricoles alors qu'une grande partie des océans ont été surexploités. Au niveau mondial, le changement climatique n'a pas été le facteur le plus important de la perte la biodiversité à ce jour, mais il est prévu qu'elle devienne dans les décennies à venir aussi ou plus important que les autres conducteurs. En plus de la surexploitation et de l'agriculture, les espèces envahissantes constituent une autre menace fréquente. Leur propagation dépend fortement d'activités liées au commerce, le transport maritime entre autres. La pollution et les perturbations diverses, par le biais de l'agriculture, des barrages, des incendies et de l'exploitation minière, sont des sources supplémentaires de pression.

LE CONTEXTE DU CAMEROUN

Au Cameroun, l'importance de la diversité biologique pour le bien-être humain apparaît dans les principaux secteurs de la production que sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche. La valeur ajoutée de ces trois secteurs représente 15 % du PIB en 2017 (Indicateurs de développement mondial) et emploie plus de 50 % de la main-d'œuvre du pays. Le secteur de l'élevage fournit des produits alimentaires pour la consommation quotidienne et des revenus pour la population, avec production niveaux en constante augmentation. La pêche artisanale constitue la principale activité des communautés riveraines des écosystèmes marins et aquatiques. Le secteur forestier au Cameroun fournit plus de 22 722 emplois directs et plus encore, dans les activités informelles du secteur engageant des centaines de personnes avec environ 44 000 emplois dans le secteur du sciage artisanal, 460 000 emplois dans le secteur de la chasse traditionnelle, 90 000 emplois en partie emplois équivalents temps dans l'abattage et l'approvisionnement des villes en bois énergie (Cameroun, 6^e rapport National CBD, 2018).

Au niveau spécifique, il existe près de 7850 espèces vasculaires dont 514 endémiques et 815 menacées d'extinction, les champignons sont connus d'un peu plus de 1150 espèces dont 125 espèces ectomycorhiziennes et 32 à une cinquantaine comestibles, près de 303 espèces de Mammifères dont 18 à 19 espèces endémiques; 968 oiseaux flashés au Cameroun jusqu'en 2013 dont 7 espèces endémiques et, 30 espèces menacées d'extinction; 285 espèces de reptiles dont 23 endémiques et 5 sont menacées d'extinction; 199 espèces d'Amphibiens dont au moins 58 endémiques et 53 sont menacées d'extinction; 613 espèces de poisson d'eau douce sont connues parmi lesquels 146 espèces sont endémiques et 112 espèces sont menacées d'extinction. La tendance est globalement positive quant à la connaissance des groupes taxonomique, mais négative du fait de la proportion d'espèces menacés d'extinction à l'échelle globale (Cameroun, 5e rapport national CBD, 2014). Quant aux espèces de flore invasives, il en existe plus de 58 au Cameroun (Cameroun, 6e rapport national CBD, 2018)

D'après le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), la dégradation des écosystèmes et l'exploitation non durable constituent les principaux dangers qui menacent la diversité biologique au Cameroun. Les moteurs directs relevés concernent l'exploitation non durable tel que l'agriculture itinérante sur brulis ou le braconnage, la surexploitation des produits forestiers non ligneux tandis que les moteurs indirects sont liés aux conditions socio-économiques et la démographie croissante de la population qui augmente la pression sur les ressources (Cameroun, 5e rapport national CBD, 2014).

Du point de vue réglementaire et institutionnel, la faiblesse de la réponse institutionnelle dont l'insuffisance du financement des activités de recherche sur la biodiversité constitue un lourd handicap à la connaissance des indicateurs pour la gestion durable de la biodiversité et les moyens d'atténuer ou de lutter contre la perte de la biodiversité (Cameroun, 5e rapport national CBD, 2014). Par ailleurs il existe un niveau d'information et de connaissance très faible sur la biodiversité et sa valeur pour le bien-être humain. Compte-tenu de ce faible niveau de connaissance de la valeur, les causes et les conséquences de la perte de biodiversité, le comportement d'un large éventail d'acteurs est défavorable à la protection de la biodiversité. C'est notamment le cas des acteurs du secteur privé qui privilégient le profit à court terme et ne comprennent pas encore le lien entre l'investissement pour maintenir la santé des écosystèmes et la durabilité des services écosystémiques, et la base de ressources dont dépend leur profit (Cameroun, 6e rapport national CBD, 2018).

LE DEFI

Le Cameroun, en tant que membre de la CDB et de la plateforme IPBES, reconnaît le manque d'informations scientifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques. Répondre à cette préoccupation clé constitue une priorité nationale pour le Cameroun et est aligné sur l'approche stratégique définie par le Plan stratégique 2011-2020 de la CDB et ses Objectifs d'Aichi pour 2020. En tant que mesure de réponse, la stratégie et le plan d'action nationaux révisés et mis à jour du Cameroun pour la biodiversité (NBSAP II) visent à garantir que d'ici 2020 il y ait une augmentation significative de la contribution des informations scientifiques dans la gestion de la biodiversité et les processus de prise de décision pour aborder les moteurs de la perte de la biodiversité. (Objectif 2 SPANB).

Pour répondre à cette préoccupation, le Cameroun a mis en place en 2017 une initiative pour mener une évaluation des services nationaux de la biodiversité et des écosystèmes (BES-A) sur la base du modèle d'évaluation IPBES. Cette activité encore en cours est soutenue par le Centre mondial de conservation et de surveillance - United Nations Environment Programme (WCMC-UNEP) avec les fonds IKI Climate, et aide plusieurs

pays pilotes, dont le Cameroun, à réaliser des évaluations nationales de la Biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre du projet mondial intitulé « Soutenir la prise de décision et le renforcement des capacités grâce aux évaluations des écosystèmes nationaux » (« *Global Support* »).

Bien que cette initiative s'inscrive dans le premier volet des missions dévolues aux sciences de conservation de la biodiversité et des Services Ecosystémiques, à savoir « Évaluer la diversité biologique », l'identification des menaces qui pèsent sur cette biodiversité et des principaux moteurs de son érosion par secteurs économique est l'une des clés pour la préservation de la diversité biologique. Les moteurs directs de dégradation de la biodiversité relevés par le 5^e rapport National pour la CBD en 2014 concernent l'exploitation non durable tel que l'agriculture itinérante sur brûlis ou le braconnage, la surexploitation des produits forestiers non ligneux ; mais ces résultats ne sont pas sous-tendus par des données scientifiques chiffrées et à même de convaincre les acteurs des secteurs économiques concernés. En 2018 encore, le 6^e rapport National pour la CBD publié par le Ministère de l'Environnement reconnaissait que la faiblesse actuelle des données scientifiques sur la biodiversité et la faiblesse du lien entre les scientifiques et les processus de prise de décision sur la biodiversité, a entraîné des options d'intervention de développement qui ne sont pas informés des menaces qu'elles représentent pour la biodiversité et la mesure dans laquelle la biodiversité sous-tend et peut contribuer à un développement des secteurs économiques essentiels au Cameroun. L'implication des acteurs privés et publics des secteurs économiques majoritairement responsables de l'érosion de la biodiversité apparaît donc comme une nécessité majeure pour incliner la courbe du déclin de la biodiversité au Cameroun.

D'où la nécessité d'une étude scientifique pour l'évaluation de l'empreinte sectorielle sur la biodiversité, c'est-à-dire une évaluation chiffrée des principaux secteurs économiques moteurs de l'érosion de la biodiversité au Cameroun.

Cette initiative apportera une attention particulière aux secteurs économiques clés censés conduire à l'atteindre de l'objectif de transformation structurelle et de croissance pour la prochaine décennie, tel que défini dans la stratégie nationale de développement (SDN) actuellement adoptée (2020-2030). **Des données scientifiques viables seront essentielles pour susciter l'engagement des acteurs du secteur privé et éclairer le processus de réforme sectorielle prévu pour la mise en œuvre de la SDN et pour un plaidoyer efficace du Cameroun pour l'adoption d'un cadre mondial post 2020** de la CBD avec des objectifs ambitieux et réalisables.

LE PROJET BIODEV 2030

Le projet BIODEV 2030 est une initiative financée par l'AFD, coordonné par Expertise France et mis en œuvre par le WWF et l'IUCN. Il s'agit d'une approche pilote testée et déployée dans 16 pays pilotes aux contextes socioéconomiques, environnementaux et géographiques multiples.

Au Cameroun, le projet a pour objectif principal de mieux prendre en compte la biodiversité dans les secteurs économiques stratégiques afin de réduire les pressions sur la nature dans la prochaine décennie post-2020. Le projet se déroule en 4 étapes :

1. Le diagnostic : Sur la base d'études scientifiques et de diagnostics restitués aux acteurs, des premiers scénarios seront discutés et co-construits durant des ateliers et des consultations qui réuniront des acteurs publics et privés ainsi que la société civile afin d'identifier deux secteurs prioritaires responsables du déclin de la biodiversité ;
2. Les dialogues et les négociations multi-acteurs : Durant des ateliers et des consultations qui réuniront les différentes parties prenantes de chacun des deux secteurs identifiés, des engagements sectoriels volontaires seront proposés et discutés dans la perspective de la 15^{ème} Conférence des parties de la CDB, CoP15-CDB ;
3. L'intégration des engagements : cela passera par la rédaction de documents d'engagements officiels qui formaliseront l'accord des différents acteurs publics, privés et de la société civile dans le pays ;
4. L'appropriation des engagements : une fois les engagements formalisés, le projet accompagnera les acteurs clés dans l'appropriation des documents d'engagement et dans leur mise en œuvre.

Les bénéfices pour les pays pilotes sont multiples : l'assistance technique ; l'expérimentation d'une approche fondée sur la science pour définir des engagements sectoriels ; le dialogue national ; le soutien à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ; le renforcement des capacités.

Au Cameroun ce projet est mis en œuvre par le WWF Cameroon Country Program Office (CCPO) sous convention avec le WWF France, qui travailleront en étroite collaboration avec le gouvernement du Cameroun, et en particulier le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED).

Dans le cadre des priorités actuelles du WWF dans le processus préparatoire en cours après 2020 et en particulier de son initiative de plaidoyer sur le New Deal pour la nature, le Cameroun est un partenaire majeur. L'une des principales activités du projet est notamment la conduite d'une étude sur les moteurs de l'érosion de la biodiversité en continuité de l'évaluation BES nationale. Cette évaluation offrira ainsi une opportunité pour un partenariat dans la génération de données pertinentes pour des secteurs prioritaires afin d'aligner leurs priorités avant la COP 15 de la CDB.

LE PROCESSUS COMPLET ET PARTICIPATIF POUR L'ELABORATION DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITE POUR L'APRES-2020 :

Par sa décision 14/34, la Conférence des Parties dans sa quatorzième réunion du 17 au 29 Novembre 2018 à Sharm el Sheik adopte le processus préparatoire pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

La Conférence exhorte les parties et invite toutes les parties prenantes à participer activement et à contribuer au processus d'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité robuste pour l'après-2020 afin de favoriser une forte adhésion au cadre à convenir et un soutien solide pour sa mise en œuvre immédiate.

Les Principes fondamentaux guidant le processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 y sont énumérés. Parmi ces principes : le processus sera fondé sur les meilleures connaissances et données scientifiques disponibles provenant de systèmes de données pertinents, y compris les sciences naturelles et sociales, les connaissances locales, traditionnelles et autochtones, la science participative, ainsi sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'application de la Convention et de ses protocoles jusqu'à présent.

Dans leur Déclaration ministérielle de Sharm El-Sheikh, les Etats ont ainsi acté la nécessité de contribuer à un « New Deal for People and Nature » et appelé l'Assemblée Générale des Nations Unies à organiser un Sommet des Chefs d'Etat pour la Nature en amont de la CdP15 de la CDB. De leur côté, les Ministres africains ont adopté une Déclaration ministérielle africaine pour la biodiversité et réaffirmé les priorités africaines en vue de la CdP15, au rang desquelles l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques.

Dans le cadre du Projet BIODEV 2030 décrit ci-dessus, le WWF CCPO, appuiera le gouvernement et les différents acteurs dans ce processus qui vise à accompagner ce mouvement vers des engagements multi-acteurs ambitieux pour la décennie 2020-2030. La démarche se fera en expérimentant l'analyse scientifique, la discussion et la construction participative d'engagements et de contributions à l'échelle nationale et sectorielle avec des objectifs établis scientifiquement, que le Cameroun pourra proposer pour le cadre mondial post 2020 pour la biodiversité de la CDB, et au-delà dans le contexte des coalitions d'acteurs privés, publics et de la société civile pour la biodiversité.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude visera à :

- Réaliser **une évaluation scientifique et sectorielle des principaux moteurs de l'érosion de la biodiversité au Cameroun.**
- Pré-identifier par une démarche scientifique et participative les deux secteurs qui impactent le plus cette biodiversité
- Ressortir de manière préliminaire la contribution de ces différents secteurs économiques au développement/PIB du Cameroun et le coût des pertes dues à l'érosion de la biodiversité
- Faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes afin d'identifier deux secteurs économiques ayant un fort impact sur le déclin de la biodiversité sur lesquels travailler plus en détails

Les résultats de l'évaluation serviront pour mener une discussion avec le gouvernement et un dialogue multi-acteurs, publics et privés, en vue de définir deux secteurs économiques clés exerçant des pressions sur la biodiversité, pour lesquelles un diagnostic scientifique et un dialogue spécifiques seront menés lors de la deuxième étape du projet.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

A l'aide d'une méthodologie et d'outil(s) scientifique(s) robuste(s) (à proposer dans l'offre technique) basés sur des indicateurs pertinents de mesure de la biodiversité et des pressions sur celle-ci, le consultant devra évaluer les moteurs de l'érosion de la biodiversité au Cameroun et en identifier et mesurer le niveau respectif de pressions exercé par les différents secteurs économiques. Cette analyse devra être basée sur des données scientifiques existantes ou sur la collecte de données, devra utiliser des outils d'analyse d'impacts (par exemple cartographiques), et comprendra des consultations multipartites et intersectorielles.

Le consultant devra proposer une méthodologie et d'outil(s) scientifique(s) robuste(s) (à proposer dans l'offre technique) basée sur des données scientifiques existantes ou sur la collecte de données, permettant de réaliser des modélisations.

Différentes méthodologies existent (STAR, IBAT, LPI, Ecological Footprint, GLOBIO, DEPSIR, etc.) sur lesquelles le consultant pourra se baser ou s'inspirer pour proposer sa propre méthodologie scientifique.

En mobilisant ce corpus et/ou sa propre méthodologie et outil(s) scientifique(s) robuste(s), le Consultant proposera sa méthodologie au Maitre d'ouvrage de l'étude qu'est le WWF Cameroun.

Un comité scientifique sera mis en place pour l'encadrement technique de cette étude et l'analyse de tous les livrables. Cependant la validation finale de l'étude se fera au cours d'un atelier multisectoriel réunissant tous les acteurs de la biodiversité au Cameroun, et notamment la plateforme nationale pour l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (SPBES).

Des échanges avec cette plateforme SPBES pourront par ailleurs être organisés au cours de l'étude pour le cadrage et l'orientation du ou des Consultant(s).

En effet par une décision du ministre de l'Environnement, il a été opérationnalisé une plateforme nationale pour l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (SPBES). La plate-forme nationale pour le SPBES, sert d'organe consultatif pour toutes les évaluations nationales sur la biodiversité et les services écosystémiques et assure ainsi une fonction de supervision et de conseil sur les projets de recherche menés sur la biodiversité et les services écosystémiques pour garantir l'utilisation des outils d'information et de communication développés par les principaux décideurs en matière politiques de biodiversité **et les gestionnaires des secteurs public et privé**. La plateforme nationale fonctionne sous la tutelle du MINEPDED (et en particulier du comité NBSAP). Cette plateforme innovante et inaugurale a renforcé la collaboration des principaux acteurs gouvernementaux, des chercheurs, des universités et des ONG dans la conduite des évaluations sur la biodiversité et les services écosystémiques.

IV. DETAILS DES TACHES

De manière spécifique, le consultant (groupe de consultants) est appelé à effectuer les tâches suivantes :

- Identifier des lacunes en termes de connaissances/données scientifiques sur la diversité biologique et la contribution des secteurs économiques au PIB à partir d'une revue de littérature ;
- Dresser un diagnostic scientifique sur la base d'une méthodologie et d'outil(s) scientifique(s) robuste(s) (à proposer dans l'offre technique) en analysant les moteurs de l'érosion de la biodiversité au Cameroun, et les associer aux différents secteurs économiques stratégiques dans le pays ;
- Inventorier, analyser et représenter les contributions relatives de chaque secteur à cette perte de biodiversité à partir des moteurs de l'érosion identifiés ;
- Inventorier, analyser et représenter les contributions relatives de chaque secteur au développement économique du Cameroun et les coûts liés à la perte de la biodiversité dans ce secteur ;
- Identifier les secteurs stratégiques économiques ayant le plus d'impact sur le déclin de la biodiversité au Cameroun ;

- Pré-identifier et proposer deux secteurs clés qui contribuent à l'érosion de la biodiversité au Cameroun à travers des discussions multipartites (et pour lesquels il est politiquement et économiquement possible de définir des trajectoires de développement compatibles avec la conservation de la biodiversité) ;
- Présenter les résultats et faciliter les discussions lors de réunions de restitution/concertation avec le gouvernement et avec toutes les parties prenantes concernées, organisées par l'équipe WWF-Cameroun. Les conclusions de l'étude seront présentées y compris les secteurs les plus impactant, les recommandations sur la manière dont différents secteurs de la société abordent ou peuvent aborder le déclin de la biodiversité.

V. LIVRABLES

Les produits attendus de l'étude sont :

- **Livrable 1 : Un rapport de démarrage** suite à la réunion de cadrage avec WWF-Cameroun et le comité scientifique, avec les éventuels ajustements convenus sur la plan d'action de l'étude, le calendrier de réalisation, la méthodologie appliquée, ou toute autres points (15 jours après la signature du contrat).
Les présents TDR étant susceptibles d'évoluer après concertation avec les acteurs, ce rapport de démarrage devra prendre en compte cette évolution. Il convient également de souligner que la méthodologie ici sera celle explicitement présentée dans l'offre technique et ayant éventuellement connu des évolutions suite à la réunion de recadrage.
- **Livrable 2 : La structure de l'étude** dans la langue du Consultant pour validation (20 jours après la signature du contrat) ;
- **Livrable 3** : Un rapport relatif à l'état des lieux de la documentation existante sur les pressions sur la biodiversité, qui met en exergue les lacunes au niveau des données et des informations existantes (20 jours après la signature du contrat)
- **Livrable 4 : Draft 0 du rapport** dans la langue du Consultant de l'analyse des moteurs de l'érosion de la biodiversité et de l'identification des secteurs les plus impactant. Ce rapport précisera la valeur ajoutée de ce rapport par rapport aux analyses déjà existantes (60 jours après la signature du contrat) ;
- **Livrable 5 : La facilitation d'un atelier de restitution des résultats**¹ auprès des principales parties prenantes du projet au Cameroun. L'atelier vise à présenter et à discuter les conclusions de l'évaluation avec les principales parties prenantes en vue de confirmer les deux secteurs stratégiques qui feront l'objet d'une évaluation approfondie dans une deuxième phase (XX jours après la signature du contrat).
- **Livrable 6 : Version finale du rapport** en langue française et anglaise de l'analyse des moteurs de l'érosion de la biodiversité rédigée, éditée et révisée en langue française et anglaise incluant des conclusions portant sur la pré-identification de deux secteurs impactant la biodiversité. Ce rapport précisera la valeur ajoutée de ce rapport par rapport aux analyses déjà existantes (20 jours après l'atelier de restitution).
- **Livrable 7 : Une synthèse de l'étude** en langue française et anglaise. Le document ne doit pas dépasser 4 pages ;

Au moins deux rencontres de recadrage, d'appui et de suivi-évaluation du processus par le comité scientifique seront organisées au cours du travail du Consultant entre les livrables 3 et 4.

Tout retard de livraison sur le calendrier entraînera une pénalisation de 1 pour mille du montant total par jour de retard.

VI. DUREE DE L'ETUDE

La durée de l'étude est de 60 Homme-jours étalés sur trois mois.

VII. FORMAT DES RAPPORTS

Les rapports finaux élaborés par le consultant ou le bureau d'étude seront produits en français et en anglais. Les documents à déposer sont en formats papier et en format électronique. Les versions papier devront être fournies en cinq exemplaires pour chaque langue et les versions électroniques sur clé USB.

VIII. PROFIL DU CONSULTANT

Bureau d'études ou Groupe de Consultants national ou international (peut être un duo de consultants national et international) disposant les profils suivants :

- Diplôme Universitaire en Environnement, Biologie, Gestion des ressources naturelles, Agriculture, Géographie ou tout autre discipline similaire
- Expérience d'au moins 10 ans dans l'évaluation de la Biodiversité et l'élaboration de documents de Stratégie sur l'Environnement et la Biodiversité (Rapports sur l'Etat/évaluation de l'Environnement, des Forêts, de la Biodiversité, etc.) ;
- Compétence avérée dans l'élaboration d'études similaires ;
- Compétence et de forte expérience dans le domaine de la politique environnementale Camerounaise, du monde rural Camerounais, et de la gestion de la biodiversité
- Sociologue ayant des compétences et de forte expérience de la gestion communautaire des ressources naturelles ;
- Economiste ayant des compétences et forte expérience de modélisation de développement socio-économique et d'évaluation du capital naturel.

¹ L'organisation logistique de l'atelier et son financement seront assurés par WWF Cameroun.

Compétences liées au contrat :

- Etre capable de conduire une évaluation indépendante avec une compréhension claire des objectifs et du processus de réalisation du travail d'évaluation demandé.
- Capacité à établir des contacts dans le secteur privé et public pour une importante collecte des données.
- Capacité avérée à appliquer les bonnes pratiques et à prodiguer des conseils analytiques.
- Capacité à appliquer une méthodologie scientifique d'analyse des impacts des secteurs économiques sur la biodiversité au Cameroun.
- Démontrer de très bonnes capacités de communication tant écrites qu'orales y compris capacité à préparer des rapports de qualité.
- Être libre de tout engagement durant la période de la consultation.
- Etre capable de travailler sous pression et avoir une connaissance parfaite du français et de l'anglais (oral et écrit).

IX. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter une offre technique et une offre financière.

L'offre technique devra comporter :

- Une lettre de motivation adressée à la Directrice Nationale de WWF Cameroun (2 pages maximum) ;
- Un curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle de l'intéressé ou de l'équipe de Consultant ainsi que les références trois (03) personnes pouvant attester de la compétence du ou des candidat(s) ;
- Les preuves des prestations du candidat dans le domaine de l'évaluation de la biodiversité et des études similaires
- La compréhension du mandat
- Une description détaillée de la méthodologie envisagée pour l'étude et ses différentes articulations
- Une proposition de calendrier.

L'offre financière sera faite en précisant par grande ligne d'activités (i) le nombre de jours et l'honoraire journalier des consultants ; (ii) les débours et frais de gestion ; (iii) les autres frais (restauration, hébergement et déplacement durant les jours de mission). L'offre inclura également les détails des montants hors taxe et toutes taxes. Une mention spéciale devra être faite en cas d'exemption.

X. EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'examen des candidatures soumises sera effectué sur la base de l'évaluation de l'offre technique et de l'offre financière.

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points, seront retenues pour une évaluation de leur offre financière. Le choix final portera sur le meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du/des consultant(s) et de la méthodologie proposée pour mener cette étude. L'offre financière doit spécifier le taux journalier des honoraires de chaque consultant

Une entrevue est prévue pour la sélection finale.

XI. CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONSULTANT

La consultation sera financée par le budget « projet BIODEV 2030 ». Les modalités de paiement seront définies selon l'échéancier suivant :

- 20% au démarrage de l'étude ;
- 30% à l'approbation de la version 0 du rapport ;
- 30% à la validation de la version finale du rapport et de sa synthèse ;
- 20% à verser après l'organisation de l'atelier de restitution et dès la transmission du rapport corrigé.

XII. CONDITIONS DE DEPOT DE DOSSIER

Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse **recruit-cam@wwfcam.org** (en 2 fichiers séparés pour l'offre technique et l'offre financière) avec objet « ETUDE DE L'EMPREINTE SECTORIELLE SUR LA BIODIVERSITE AU CAMEROUN– offre technique/ financière »

Au plus tard le 24 Décembre 2020 à Minuit CAT.